

Règlement particulier du tournoi Promobad

Promobad La 'tite compet'

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

1. ARTICLE 1 : GENERALITES

- 1.1 La compétition est un tournoi Promobad, autorisé sous le numéro **XXXXXX** et sous le nom **PromoBad La 'tite compet'**. Il se déroule le **20 avril 2025** de **10:00** à **18:00** à *Centre sportif FV Raspail, 58 avenue François Vincent Raspail 94110 Arcueil*, sur 7 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.

2. ARTICLE 2 : SERIES ET TABLEAUX

- 2.1 Le tournoi **PromoBad La 'tite compet'** est un tournoi régional qui s'adresse à toutes les joueuses/joueurs des catégories « poussins » « benjamins » « minimes » « cadet » et « junior ». Les inscriptions sont limitées à **80 joueurs**.
- 2.2 Les tableaux sont ouverts en **simple femme et homme** **(ou simple unisexe)** uniquement.
- 2.3 Le classement maximal autorisé pour les joueuses/joueurs est de P10 en simple.
- 2.4 La compétition sera découpée en séries, en fonction des CPPH au moment du tirage au sort afin de créer des séries de niveau homogène. En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner ou supprimer des séries/tableaux.
- 2.5 Tous les tableaux se jouent sous forme de **ronde suisse, sans phase finale**.

3. ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au **5 avril 2025**. Les classements seront arrêtés à cette date pour la composition des séries. Une Liste d'attente ainsi que la confirmation des inscriptions seront publiées à cette date.
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée au **12 avril 2025**.
- 3.3 Les inscriptions s'effectueront uniquement en ligne sur Badnet ou eBad. Aucune inscription ou modification ne sera prise par téléphone. En cas de problème, l'organisateur peut être contacté à l'adresse: contact@cosmabad94.
- 3.4 La prise en compte des inscriptions se fait en mode Standard, c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des règlements. **L'inscription est effective lorsque les joueuses/joueurs ont réglé leur inscription.**
- 3.5 Les frais d'inscription s'élèvent à **8€** par joueuse/joueur. Le règlement de l'inscription se fera uniquement en ligne Badnet ou eBad.
- 3.6 Les joueuses/joueurs jouent obligatoirement dans la série correspondant à leur classement au **10 avril 2025**.
- 3.7 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueuses/joueurs doivent être disponibles le dimanche du début à la fin du tableau auquel il participe.

4. ARTICLE 4 : FORFAITS

- 4.1 Les joueuses/joueurs s'inscrivant au tournoi **PromoBad La 'tite compet'** doivent connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits et doit prévenir et justifier son forfait auprès de l'organisateur: contact@cosmabad94.fr
- 4.2 Les joueuses/joueurs suspendus qui participent à une compétition sont passibles d'une aggravation de leur sanction.
- 4.3 Les joueuses/joueurs devenant indisponibles aux dates du tournoi doivent en faire part par mail (contact@cosmabad94.fr) à l'organisateur dans les plus brefs délais.
 - Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, la joueuse/joueur est remboursé des frais d'inscription
 - Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, la joueuse doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) au comité organisateur **une copie du justificatif pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription**. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
 - Si les joueuses/joueurs ne notifient pas leur forfait **au moins 2 heures avant l'heure de convocation** au tournoi, **aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué**.

5. ARTICLE 5 : DEROULEMENT

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact renseignée sur Badnet ou eBad. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Le GEO de la compétition sera Béatrice BOIS DE FER.
- 5.3 Les joueuses/joueurs doivent venir pointer à la table de pointage dès leur arrivée dans le gymnase. En cas de retard, la joueuse/joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.4 Les volants sont à la charge des joueuses/joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont **DTL 81**.
- 5.5 Les matches peuvent être lancés au plus tôt **30 minutes** avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.6 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage.
- 5.7 Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueuses disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, échauffement et test des volants compris.
- 5.8 Lors du jeu, si le volant touche un obstacle au-dessus du terrain, le volant sera déclaré "Let" sur un premier service, "faute" sinon.
- 5.9 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueuses/joueurs appelées à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité organisateur.
- 5.10 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.11 La participation au tournoi **PromoBad La 'tite compet** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.12 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).

5.13 Droit à l'image: Toute participante est susceptible d'être photographiée durant le tournoi pour une publication notamment sur le site internet du club et la page Facebook du club. Sans avis contraire écrit et signé de la joueuse, l'inscription au tournoi vaut acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par la joueuse/joueur.